



modification d'un contrat de reservation après signature et paraphes

Par **alex0711**, le **22/07/2020** à **23:18**

Bonjour, j'ai un doute sur le forum sur lequel il faut poster ma problématique.

Ma compagne et moi même avons fait l'acquisition d'un bien immobilier avec parking sur plan.

Lors de notre réservation nous avons signé et paraphé le contrat où il était stipulé qu'il y avait 2 parkings.

Aujourd'hui, j'ai effectué la livraison et il m' a été indiqué que je n'avais qu'un seul parking.

J'ai ressorti les documents de réservation et il a été modifié à la main à postériori de nos signatures et de nos paraphes par le promoteur le 2 en 1, avant qu'il appose sa signature et ses paraphes et qu'il ne nous les renvoient.

Chez le notaire, qui s'est appuyé sur le contrat signé par les 2 parties, il y avait donc qu'un seul parking de stipulé et nous n'avons pas fait attention.

Avons nous un recours?

Merci beaucoup de votre aide.